Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 9 mars 2023, à 19.00 heures, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
		Dorine Langlais Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

Est également présente :
Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

2023-03-044 **ENTENTE ET FIXATION DU PRIX D'ACHAT DU TERRAIN LOT # 5 650 428**

CONSIDÉRANT QUE dans le processus d'acquisition de gré à gré du lot 5 650 428, la Municipalité doit faire une offre au propriétaire Régis Lelièvre ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Roland Vallée, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

1. **D'OFFRIR** à M. Régis Lelièvre le somme de 15 000 $ pour l'acquisition du lot 5 650 428 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé.

2. **D'AUTORISER** à M. Régis Lelièvre l'entreposage de sa remorque sur la partie nord-est du terrain, soit 20 mètres de largeur par 45 mètres de profondeur.

3. **QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale à mandater le notaire Jean Couture pour préparer l'acte de vente.

4. **QUE** le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer tout document relatif à l'achat dudit terrain.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune assistance.

2023-03-045 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée Nadine Lelièvre à 19 :20 heures.

_____
Roberto Blondin, maire

_____
Karine Lachance, directrice générale
et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »